

**COMPTE RENDU SUCCINCT  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 MARS 2017**

-----  
*Affiché le 3 avril 2017*

L'an deux mil dix-sept, le mardi vingt-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni, à la salle des Fêtes – Rue Jules Ferry – 91660 Méréville sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI, Président.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs :

Marie-Claude HEURTEAUX, Johann MITTELHAUSSER, Frédérique SABOURIN-MICHEL, Virginie CORNEE, Daniel BERTHE, Marie-Odile SEJOURNE, Marc THOUEMENT, Dominique LEROUX, Francis TASSIN, Ginette RENAULT, Michel ROULAND, Christine BOURREAU, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Gilles PELTIER, Thierry GUERIN, Serge BEAUVALLET, Jean-Pierre COLOMBANI, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Carole VESQUE, Bruno DA COSTA, Bernard LAPLACE, Gilbert DALLERAC, Abdelaziz KIKOU, Bernard LAUMIERE, Eric DELOIRE, Fany MICHOU, Mathieu HILLAIRE, Dramane KEITA, Denise DE POORTERE, Yvon BOUKAYA, Daniel CIRET, Henry SERGENT, Guy DESMURS, Sylvie VASSET, Jean Pierre DUBOIS, Alain MARTIN, Sabine FURMAN, Bernard DIONNET, Yves PEYRESAUBES, Catherine COME, Jean-Claude REVEAU, Claude FAUCONNIER, Christian GUERTON, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Florence HANNICHE, Michèle MODLIN, Yves VILLATE, Alain FAGET, Jean PERTHUIS.

**ABSENTS REPRESENTES** : Mesdames, Messieurs,

Franck MARLIN représenté par Jean-Pierre COLOMBANI, Marie-Claude GIRARDEAU représentée par Bernard LAUMIERE, Patrick LEBEL représenté par Fany MICHOU, Mama SY représentée par Gilbert DALLERAC, Elisabeth DELAGE représentée par Carole VESQUE, Béatrice DIABI représentée par Bruno DA COSTA, Franck COENNE représenté par Eric DELOIRE, Jacky BILLARD représenté par Sylvie VASSET, Laurent HESSE représenté par Catherine COME,

**ABSENTS:** Mesdames, Messieurs,

Jean-Louis CHANDELLIER, Amandine AULAS, Evane PEREIRA-ENGEL, Séverine RAME, Claude MASURE, Nathalie PABOUDJIAN, Guy CROSNIER, Corinne BOURDON, Grégory COURTAS, Jean-Charles LORENZO,

**ABSENTS EXCUSES:** Madame, Messieurs,

Franck THEVRET, Tiphonie LE VEZU, Frédéric GOUPIL.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Yvon BOUKAYA

### **DESIGNATION DE DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE D'ARRANCOURT POUR SIEGER AU SIARJA**

Le Conseil Communautaire, par 59 voix Pour et 1 Abstention (M. HILLAIRE) désigne Martial DELTON et Dominique SERPIN en tant que délégués titulaires et Rose BOURLIERE et Denis YANNOU en tant que délégués suppléants, représentant la commune d'Arrancourt, pour siéger au sein du SIARJA.

*Arrivée de Madame Corinne BOURDON.*

### **DESIGNATION DE DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE D'ARRANCOURT POUR SIEGER AU SEDRE**

Le Conseil Communautaire, par 60 voix Pour et 1 Abstention (M. HILLAIRE) désigne Martial DELTON et Gérard COUTANT en tant que délégués titulaires et Frédéric GAUDRON et Dominique SERPIN en tant que délégués suppléants, représentant la commune d'Arrancourt, pour siéger au sein du SEDRE.

### **DESIGNATION D'UN DELEGUE REPRESENTANT LA COMMUNE D'AUTHON LA PLAINE POUR SIEGER AU SICTOM DU HUREPOIX**

Le Conseil Communautaire, par 60 voix Pour et 1 Abstention (M. HILLAIRE) désigne Madame Claudine THIROUIN en tant que délégué titulaire, représentant la commune d'Authon la Plaine, pour siéger au sein du SICTOM du Hurepoix.

*Arrivée de Monsieur Guy CROSNIER.*

### **RAPPORT SUR L'EGALITE FEMMES-HOMMES SUR LE TERRITOIRE DE LA CAESE ANNEE 2016**

Le Conseil Communautaire, par 61 voix Pour et 1 Abstention (M. HILLAIRE) approuve le rapport Egalité Femmes-Hommes sur le territoire de la CAESE pour l'année 2016 tel que présenté en séance.

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Le Conseil Communautaire, par 61 voix Pour et 1 Abstention (M. HILLAIRE) approuve la modification du tableau des emplois.

### **COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PAYEUR, BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2016**

Le Conseil Communautaire, par 61 voix Pour et 1 Abstention (M. HILLAIRE) approuve le compte de gestion du Trésorier de l'exercice 2016 du budget principal de la CAESE.

### **COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PAYEUR, BUDGET ANNEXE SPANC - EXERCICE 2016**

Le Conseil Communautaire, par 61 voix Pour et 1 Abstention (M. HILLAIRE) approuve le compte de gestion du Trésorier payeur de l'exercice 2016 du budget annexe SPANC.

### **COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PAYEUR, BUDGET ANNEXE AMEN CREA - EXERCICE 2016**

Le Conseil Communautaire, par 61 voix Pour et 1 Abstention (M. HILLAIRE) approuve le compte de gestion du Trésorier payeur de l'exercice 2016 du Budget annexe AMENCREA.

*Sortie de Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI, le Président (+ le pouvoir de Monsieur MARLIN).  
Arrivée de Monsieur Grégory COURTAS.*

***La Présidence est reprise par Monsieur Bernard DIONNET, 1<sup>er</sup> Vice-Président.***

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Communautaire, par 60 voix Pour et 1 Contre (M. HILLAIRE) approuve le compte administratif 2016 du budget principal, comme suit :

CA 2016			
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Exécution de l'exercice 2016	33 328 588,91	34 101 235,25	772 646,34
Résultat reporté 2015		3 532 492,44	3 532 492,44
<b>TOTAL (opération + report)</b>	<b>33 328 588,91</b>	<b>37 633 727,69</b>	<b>4 305 138,78</b>
Affectation à l'investissement			1 131 086,19
<b>Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2016 après affectation du résultat</b>			<b>3 174 052,59</b>

CA 2016			
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Exécution de l'exercice 2016	3 018 377,22	2 608 120,86	-410 256,36
Résultat reporté 2015		178 804,84	178 804,84
<b>TOTAL (opération + report)</b>	<b>3 018 377,22</b>	<b>2 786 925,70</b>	<b>-231 451,52</b>
Restes à réaliser	1 975 434,67	1 075 800	-899 634,67
<b>Besoin de financement de la section d'investissement 2016 après reprise des restes à réaliser</b>			<b>1 131 086,19</b>

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE SPANC**

Le Conseil Communautaire, par 60 voix Pour et 1 Contre (M. HILLAIRE) approuve le compte administratif 2016 du budget annexe SPANC, comme suit :

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Recettes réalisées.....	812 872,97 €
Dépenses réalisées.....	1 063 733,80 €
Dépenses reportées.....	323 998,16 €
Besoin d'exécution.....	- 574 858,59 €

Les dépenses 2016 engagées mais non mandatées au 31 décembre 2016 s'élèvent à 168 527,73 € et à 738 476,04 € sur les recettes soit un excédent de 569 948,31 €.

Après reprise des restes à réaliser, il se dégage donc un besoin réel de 4 910,68 €.

#### **SECTION D'EXPLOITATION :**

Recettes réalisées.....	46 786,30 €
Recettes reportées.....	31 787,30 €
Dépenses réalisées.....	69 815,35 €
Excédent de clôture.....	8 758,25 €
<b>Solde de clôture.....</b>	<b>3 847,67 €</b>

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE AMEN CREA**

Le Conseil Communautaire, par 60 voix Pour et 1 Contre (M. HILLAIRE) approuver le compte administratif 2016 du budget annexe AMENCREA, comme suit :

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes réalisées.....	84 675,57 €
Dépenses réalisées et report.....	91 183,77 €
Solde d'exécution.....	- 6 508.20 €

Il n'y a pas de restes à réaliser au 31/12/2016.

#### SECTION D'EXPLOITATION :

Recettes réalisées .....	114 995,32 €
Dépenses réalisées .....	104 201,36 €
Excédent de clôture.....	10 793,96 €

#### Solde de clôture

Recettes reportées.....	11 859,69 €
Besoin d'investissement .....	- 6 508,20 €
Excédent d'exploitation .....	10 793,96 €

**Résultat de clôture..... 16 145,45 €**

Retour en séance de Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI, Président (+ pouvoir de Monsieur MARLIN).

**Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI reprend la présidence.**

#### AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016-BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Communautaire, par 62 voix Pour et 1 Contre (M. HILLAIRE) décide d'affecter le résultat de fonctionnement à la section d'investissement (ligne budgétaire 1068) pour un montant de 1 120 086,19 €, de reporter le solde à la section de fonctionnement (ligne budgétaire 002) pour un montant de 3 185 052, 59 € et de comptabiliser les dépenses sur la ligne budgétaire 001, le déficit de la section d'investissement de 231 451,52 €.

#### AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE SPANC

Le Conseil Communautaire, par 62 voix Pour et 1 Contre (M. HILLAIRE) décide d'approuver le résultat d'exploitation à la section d'investissement (ligne budgétaire 1068) pour un montant de 4 910,68 €, de reporter le résultat d'exploitation (ligne budgétaire 002) pour un montant de 3 847,57€ et de comptabiliser les dépenses sur la ligne budgétaire 001 le déficit de la section d'investissement de 574 858,99 €.

#### AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE AMEN CREA

Le Conseil Communautaire, par 62 voix Pour et 1 Contre (M. HILLAIRE) décide d'approuver le résultat d'exploitation à la section d'investissement (ligne budgétaire 1068) pour un montant de 6 508,20 €, d'approuver le report de solde à la section d'exploitation (ligne budgétaire 002) pour un montant de 16 145,45 € et de comptabiliser les dépenses sur la ligne budgétaire 001 le besoin de financement de la section d'investissement de 6 508,20 €.

#### DETERMINATION DES TAUX 2017 DE TAXE D'HABITATION, TAXE SUR LE FONCIER BATI, TAXE SUR LE FONCIER NON BATI

Point retiré de l'ordre du jour

#### DETERMINATION DU TAUX DE LA CFE (COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES) - MISE EN RESERVE DE LA FRACTION INUTILISEE DU TAUX DE CFE

Point retiré de l'ordre du jour

**VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES PAR ZONE ANNEE 2017**

Point retiré de l'ordre du jour

**TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES INCITATIVE, FIXATION DES TARIFS DE LA PART VARIABLE POUR LE PERIMETRE DU SICTOM D'AUNEAU**

Point retiré de l'ordre du jour

**TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES INCITATIVE, FIXATION DES TARIFS DE LA PART VARIABLE POUR LE PERIMETRE DU SIRTOM SUD-FRANCILIEN**

Point retiré de l'ordre du jour

**BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL.**

Le Conseil communautaire, par 62 voix Pour et 1 Contre (M. HILLAIRE) approuve le budget primitif 2017, voté par chapitre, du budget principal, comme suit :

<b>BP 2017</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opérations réelles de fonctionnement	34 623 181,30	34 422 878,04
Virement et Opérations d'ordre	3 006 904,88	22 155,55
Reprise résultat N-1		3 185 052,59
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>37 630 086,18</b>	<b>37 630 086,18</b>

<b>BP 2017</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opérations réelles d'investissement 2017	9 004 959,33	7 140 296,19
Restes à réaliser 2016	1 964 434,67	1 075 800,00
Opérations d'ordre	22 155,55	3 006 904,88
Reprise résultat N-1	231 451,52	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>11 223 001,07</b>	<b>11 223 001,07</b>

**BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE SPANC.**

Le Conseil communautaire, par 62 voix Pour et 1 Contre (M. HILLAIRE) approuve le budget primitif 2017 du service public d'assainissement non collectif et autorise Monsieur le Président à effectuer des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre.

Une section d'exploitation équilibrée en dépenses et en recettes à **135 442,57 €**.

Une section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à **2 211 531,72 €**.

**BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE AMEN CREA**

Le Conseil communautaire, par 62 voix Pour et 1 Contre (M. HILLAIRE), approuve le budget primitif 2017 du budget annexe d'aménagement, de création, d'achat de vente et location de locaux et autorise Monsieur le Président à effectuer des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre.

Une section d'exploitation équilibrée en dépenses et en recettes à **111 428,53 €**.

Une section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à **95 735,23 €**.

**BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES – ANNEE 2016**

Le Conseil communautaire prend acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'année 2016 :

## ACQUISITIONS

Date des acquisitions	Désignation de l'immobilisation	N° du mandat	Imputation comptable	Valeur d'acquisition
NEANT				

## CESSIONS

Date des cessions	Désignation de l'immobilisation	N° du titre	Imputation comptable	Valeur de cession
NEANT				

### **PROROGATION DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE DE ST CYR LA RIVIERE ET LA CAESE**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la prorogation de la convention de mise à disposition de service entre la commune de Saint Cyr la Rivière et la CAESE, ainsi que tous les documents y afférents et inscrit la dépense sur le budget de l'exercice en cours.

*Départ de Monsieur Grégory COURTAS.*

### **CONVENTION D'ACCES A « MON COMPTE PARTENAIRE » AVEC LA CAF DE L'ESSONNE**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention d'accès à « Mon compte partenaire » avec la CAF de l'Essonne et tous les documents y afférents.

*Sortie de séance de Monsieur Eric DELOIRE.*

### **PRESCRIPTION DE L'ELABORATION D'UN PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT ET DESIGNATION DES PERSONNES MORALES ASSOCIEES**

Le Conseil Communautaire, par 60 voix Pour et 1 Abstention (M. HILLAIRES),

- autorise Monsieur le Président à valider l'engagement de la procédure d'un Programme Local de l'Habitat, prescrit l'élaboration du Plan Local de l'Habitat et de désigner les personnes morales associées,
- approuve la liste présentée en séance, des personnes morales qui seront associées à l'élaboration du PLH, sous réserve de leur accord (elles disposeront d'un délai de 2 mois pour faire connaître leur décision de participation, et le cas échéant, désigner leur représentant) ;
- précise que ces personnes morales constitueront le comité de pilotage du PLH qui sera présidé par le Président de la CAESE ;
- approuve le lancement de la consultation du marché concernant la mission d'étude et d'assistance à l'élaboration du PLH ;
- autorise Monsieur le Président ou de son représentant à conclure et à signer tous actes consécutifs relatifs à l'exécution du marché d'étude et d'assistance à l'élaboration du PLH, d'imputer les dépenses nécessaires au budget 2017
- autorise Monsieur le Président à signer tous les actes concourant à l'élaboration du PLH.

### **TRANSFERT AUTOMATIQUE DE LA COMPETENCE PLU A LA CAESE : OPPOSITION DES COMMUNES**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à constater que la majorité qualifiée des communes s'est prononcée contre le transfert automatique de la compétence PLU, prend acte de cette opposition, dit que les communes continueront à exercer cette compétence, précise que les communes auront la faculté de s'y opposer de nouveau avant le 1<sup>er</sup> jour de la 1<sup>ère</sup> année qui suivra l'élection du Président consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires et charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

## **CONTRAT DE TERRITOIRE - MODIFICATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Le Conseil Communautaire, par 60 voix Pour et 1 Abstention (M. HILLAIRE)

- déclare remplir les trois conditions légales en matière de mise en œuvre :
  1. la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,
  2. la loi du 11 février 2005 relative aux obligations en matière d'emploi de personnes en situation de handicap,
  3. la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 sur la mise en place d'un plan climat énergie (pour les collectivités de plus de 50 000 habitants),
  
- déclare d'ores et déjà respecter deux des quatre items du label départemental :
  1. une tarification sociale pour les services publics,
  2. un plan climat énergie,
  
- S'engage à les respecter les suivants dans un délai de deux ans et demi :
  1. un plan égalité femmes / hommes,
  2. une stratégie locale en faveur de la biodiversité
  
- Prend acte du montant maximal de l'enveloppe financière auquel sera appliqué un malus de 10 % si l'une des conditions légales n'est pas respectée. Le bonus de 10 % du montant de l'enveloppe est systématiquement appliqué dès que la collectivité s'engage à respecter quatre items du label départemental parmi les sept. En cas de non-respect des engagements initiaux pris par la collectivité, le Département sera dans l'obligation de retirer les 10% du bonus (solde).

Montant maximal de l'enveloppe financière	<b>1 992 774€</b>
Malus	<b>199 277€</b>
<b>Montant total mobilisable à la signature du contrat</b>	<b>1 793 497€</b>
<i>Bonus intégré dans l'enveloppe initiale</i>	199 277 €

Au bout de deux ans et demi de la vie du contrat, dans le cadre d'une clause de revoyure, la réalité de la situation de la collectivité est examinée. A cette étape intervient éventuellement le déblocage des fonds relatifs aux bonus/malus.

- Approuve la signature avec le Département de l'Essonne d'un contrat de territoire et le programme des opérations suivant pour un montant total de 2 866 734 € HT :

1) Médiathèque d'Angerville :	1 000 000 HT
2) Piscine d'Angerville :	364 034 HT
3) Théâtre d'Étampes :	287 000 HT
4) Maison de la petite enfance de Morigny :	529 700 HT
5) ZAE Sud Essor Étampes (profilage de la voirie) :	230 000 HT
6) ZAE Sud Essor Étampes (bouclage LALOYEAU)	456 000 HT

Pour la plupart de ces opérations, la phase de l'avant-projet détaillé n'étant pas atteint, les montants seront affinés au moment du dépôt du dossier.

- Sollicite pour la réalisation du programme d'opérations l'octroi de subventions par le Département, d'un montant total de **1 992 780€**.
  
- Approuve le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation annexés à la présente délibération ;

- Atteste de la propriété communautaire des terrains d'assiette et bâtiments destinés à accueillir les équipements et aménagements subventionnés dans le cadre du présent contrat ;
- S'engage :
  - à fournir les pièces nécessaires à la présentation à la Commission permanente du Conseil général de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour l'attribution de subventions dans un délai de cinq ans à compter de son approbation par la Commission permanente du Conseil départemental;
  - à ne pas commencer les travaux avant la date d'approbation par la Commission permanente du Conseil général du contrat et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de l'approbation de la convention de réalisation correspondant à cette opération ;
  - à respecter le référentiel construire et subventionner durable pour les opérations dont le coût est égal ou supérieur à 100 000 € HT ;
  - à mentionner la participation financière du Département sur le chantier et à inviter le Président du Conseil général ou son représentant à l'inauguration des aménagements et équipements subventionnés s'il y a lieu ;
  - à prendre en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations du contrat ;
  - à conserver la propriété publique et la destination des équipements et aménagements financés pendant au moins 10 ans ;
  - et à satisfaire l'ensemble des obligations précisées dans le règlement des contrats.

Faisant suite au renouvellement des conseillers communautaires, le Conseil communautaire désigne Madame Michèle MODLIN référent « Appel des 100 » et Madame Christine BOURREAU, référent « Développement Durable ».

- Approuve la modification de la programmation consistant :
  - en un retrait du programme d'agrandissement de la piscine d'Etampes,
  - en une actualisation du montant des travaux eu égard de l'avancée des études,
  - en une nouvelle répartition de l'enveloppe de subvention allouée à la Communauté d'agglomération de l'Étampois Sud-Essonne.
- Autorise le Président ou son représentant à déposer un dossier en vue de la conclusion d'un contrat de territoire selon les éléments exposés et à signer tous les documents s'y rapportant, notamment la « Déclaration d'engagements partagés pour une Essonne durable et solidaire » jointe à la présente.

*Retour en séance de Monsieur Eric DELOIRE.*

### **CONVENTION DE PARTENARIAT BRUNDIBAR ENTRE LE CONSERVATOIRE DE LA CAESE ET L'ARCAL COMPAGNIE LYRIQUE**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat entre le conservatoire de la CAESE et l'Arcal ; et autorise Monsieur le Président à signer tous les actes afférents à cette convention.

### **AVIS SUR ADHESION EPT12 AU SIREDOM**

Le Conseil Communautaire, par 61 voix Pour et 1 voix Abstention (M. HILLAIRE) émet un avis favorable à l'Etablissement Public Territorial (EPT) n°12 Grand Orly Seine Bièvre au SIREDOM.

La séance est levée à 20h30.